

Mieux connaître les déchets produits par les secteurs de la construction et de la dépollution ainsi que les différentes filières de traitement grâce à vous.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des missions du service statistique des **Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Écologique**.

UN CADRE JURIDIQUE STRICT

L'enquête « déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2024 » est reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire** par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Elle a reçu le n° de visa : **2025X054EN** valable pour l'année **2025**.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les réponses à cette enquête sont protégées par le secret statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

À propos d'IPSOS

La société IPSOS est chargée de la réalisation de la collecte par les Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Écologique. Elle est tenue à la confidentialité des données recueillies. IPSOS peut être amenée à vous contacter afin de vous aider à répondre au mieux à l'enquête.

UNE DIFFICULTÉ ? UNE QUESTION ?



Hotline
0 800 942 590

Du lundi au vendredi

Métropole : 09h00 à 17h00

Martinique et Guadeloupe :
07h00 à 11h00

La Réunion : 13h00 à 19h00

Guyane : 07h00 à 12h00



Courrier électronique
**enquete-dechets-
btp@ipsos-direct.fr**



Site Internet de l'enquête
**[https://www.enquete-
dechets-btp.fr](https://www.enquete-dechets-btp.fr)**

ENQUÊTE SUR LES DÉCHETS ET DÉBLAIS DU BTP **2024**

QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE SUR LES DÉCHETS ET DÉBLAIS DU BTP ?

Cette enquête s'adresse aux **installations de traitement des déchets** et aux **établissements du BTP** et de la **dépollution**.

DEUX OBJECTIFS pour l'année 2024

Estimer la production de déchets du secteur du BTP

Dresser un état des lieux des flux de déchets, de leur lieu de production à leur destination finale

Elle s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment l'enquête sur les déchets et déblais du BTP réalisée en 2014 ou encore celles concernant la production de déchets non dangereux dans l'industrie, les services et le commerce réalisées par l'Insee.

Elle vise à **répondre à des obligations de rapportage au niveau européen**, comme prévu par le Règlement Statistique Déchets européen. Les résultats intéressent des **organismes d'étude**, les **acteurs de la construction** et les **collectivités locales**.

COMMENT AVEZ-VOUS ÉTÉ CHOISI (E) ?

Si vous êtes un **établissement du BTP**, vous appartenez à un **échantillon représentatif** des établissements français et tiré aléatoirement.

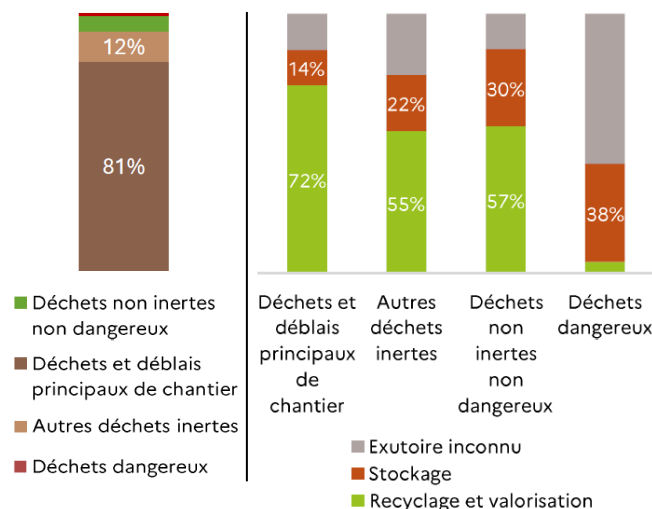
En raison de leur diversité, **toutes les installations de traitement** sont **systématiquement interrogées**.

Votre participation est essentielle.

QUELQUES RÉSULTATS OBTENUS GRÂCE AUX RÉPONSES DE L'ENQUÊTE 2014

Répartition et destination finale des déchets et déblais en fonction de leur type en 2014

232 millions de tonnes en 2014



Source : SDES, EDD 2014

[Le recyclage des déchets produits par l'activité de BTP en 2014](#)

COMMENT SE DÉROULE L'ENQUÊTE ?

1. Connectez-vous au site <https://www.enquete-dechets-btp.fr>
2. Identifiez-vous avec vos identifiants qui se trouvent sur la lettre-avis ou dans le mail-avis que vous avez reçus.
3. Vous trouverez différentes informations sur l'enquête ainsi que le **lien pour commencer le questionnaire** sur le bandeau de droite.
4. Vous pouvez alors renseigner le questionnaire.

COMMENT PRÉPARER AU MIEUX VOS RÉPONSES À L'ENQUÊTE ?

Le dispositif de collecte mis en place vous offre la possibilité de **télécharger au format PDF le questionnaire** depuis le site de l'enquête <https://www.enquete-dechets-btp.fr> ou à tout moment dans le questionnaire en ligne.

Nous vous recommandons d'en prendre connaissance avant de débiter votre participation en ligne pour mieux préparer vos réponses.

Les documents suivants pourront vous aider à répondre :

- **factures de gestion de déchets**
- **bons de pesées**
- **bordereaux de dépôt**
- **registre déchets**
- le cas échéant, **l'accès à votre compte Trackdéchets** (ou tout autre document de traçabilité des déchets).

QUELS TYPES DE QUESTIONS VONT ÊTRE POSÉS ?

Établissements du BTP et de la dépollution :

Nombre de chantiers ; quantités et types de déchets gérés ; destination des déchets ; réemploi des matériaux ; diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD) ; pratiques et freins au tri...

Installations de traitement des déchets :

Activités de l'installation ; quantités et types de déchets gérés ; destination des déchets après traitement ; valorisation des déchets inertes...

L'ENQUÊTE EST RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET EST OBLIGATOIRE.